



SUJET D'EXAMEN

Année universitaire 2021 – 2022

Intitulé de l'épreuve : Actualités économiques et médias

Semestre : 1

Nom de l'enseignant : de Germain

Licence : LEA1

Modalité de l'épreuve : partiel écrit

Durée : 1 heure

Document et/ou matériels autorisés : Aucun

Sujet

« Un français sur 5 a du mal à joindre les deux bouts ».

Décrire les types de Français susceptibles d'être pauvres et leurs difficultés.

Que faudrait-il faire pour les en sortir ?

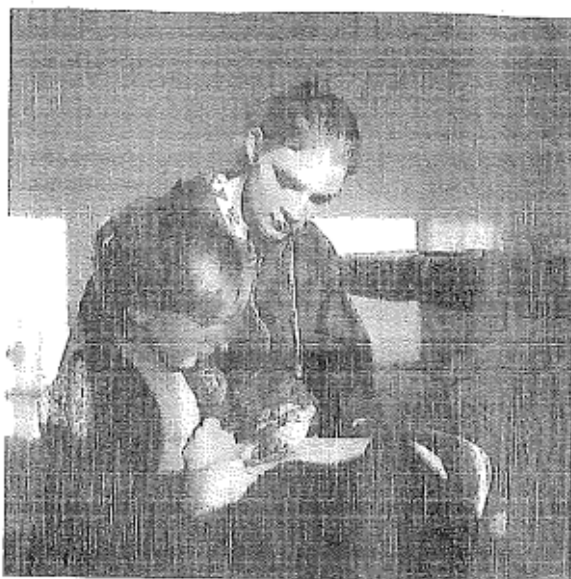
Zoom sur la France des fins de mois difficiles

Deux études récentes dressent le portrait statistique de la pauvreté monétaire et en conditions de vie en France. Elle concernerait 21 % de la population.

Un Français sur cinq a du mal à joindre les deux bouts. C'est le principal enseignement d'une récente étude de l'Insee ^[1], qui croise plusieurs indicateurs pour dresser un portrait statistique de la pauvreté plus étoffé qu'à l'accoutumée. La plupart du temps, quand l'institut évoque les pauvres, il raisonne en termes de « pauvreté monétaire ». Est considéré comme pauvre quelqu'un dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2019, dernière année connue, 14,5 % des Français étaient pauvres selon cette définition, un niveau très élevé.

Mais il y a d'autres manières d'appréhender la pauvreté. On peut aussi raisonner en termes de « conditions de vie ». Qu'est-ce que cela implique d'être pauvre ? A quoi est-on obligé de renoncer ? Avec l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, on va essayer de mesurer les privations des personnes les plus précaires, l'impossibilité qu'elles ont d'acquiescer ou de consommer certains biens, d'atteindre un certain niveau de confort ou encore d'honorer certaines dépenses obligatoires, comme leur loyer ou leur facture d'électricité. Il existe plusieurs indicateurs concurrents de pauvreté en conditions de vie (sinon, ce serait trop simple !), dont le taux varie de 11 % à 13,1 % en 2019 pour la France.

Ces deux approches, monétaire et en conditions de vie, sont



Famille monoparentale à Lens. Un Français sur cinq était en situation de pauvreté en 2019.
© PHOTODISC - RIA

assez complémentaires et ne se recouvrent que partiellement. En 2018, on considérait que 13,6 % de la population étaient pauvres monétairement, 13,1 % l'étaient en conditions de vie et 5,7 % cumulaient les deux. Tandis que 21 % de la population étaient pauvres au sens d'au moins un de ces deux critères, soit un Français sur cinq comme évoqué plus haut.

LES DÉPENSES DE LOGEMENT EN HAUSSE

Assurer les fins de mois et se loger sont les deux préoccupations majeures auxquelles sont confrontés les plus modestes. Ainsi, un tiers de la population française puise dans ses économies pour boucler son budget, et la moitié

déclare au moins une difficulté de logement, selon l'Insee. Une autre publication, publiée fin août par France Stratégie ^[2], insiste d'ailleurs sur le poids croissant de ces dépenses de logement pour les ménages les moins bien lotis. Ce document détaille plus largement l'évolution de ce que l'on appelle « les dépenses pré-engagées » dans le budget des Français, c'est-à-dire les dépenses engagées par contrat difficilement renégociables à court terme, et faisant souvent l'objet d'un débit automatique : assurances, abonnements téléphone et Internet, loyers, remboursements d'emprunts, etc.

Entre 2001 et 2017, leur poids a augmenté de cinq points, passant de 27 % à 32 % de la dépense totale des Français. Et cette part a augmenté plus fortement pour les ménages pauvres et modestes que pour les plus aisés. En cause, principalement, le coût des loyers et des charges pour se loger.

Autre élément intéressant pointé par cette étude de France Stratégie : les inégalités en matière de revenu arbitral sont largement supérieures à celles qui concernent les niveaux de vie. Le revenu arbitral, c'est celui qui reste une fois que les dépenses pré-engagées ont été honorées. C'est donc le budget sur lequel le ménage a vraiment la main. Ainsi, en 2017, un adulte dans un ménage pauvre avait un niveau de vie inférieur à 819 euros par mois, et vivait avec un revenu arbitral inférieur à 343 euros par mois. Si on rapporte le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres au niveau de vie minimum des 10 % les plus riches, ce ratio s'établissait à 3,2 pour le niveau de vie. Mais il grimpeait à 6,2 s'agissant du revenu arbitral. Les inégalités en revenu arbitral sont donc quasiment deux fois supérieures à celles que l'on observe en niveau de vie. De quoi mieux comprendre l'exaspération sociale qui s'est exprimée durant le mouvement des gilets jaunes.

© Laurent Jeanneau

[1] cutt.ly/gEqXFon
[2] cutt.ly/3EqXKJe